

Notre compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2026

Petite variante dans ce qui constitue maintenant le rituel des CM, nous n'avons pas voté l'approbation du PV du dernier CM mais des deux derniers !...

A savoir le PV du Conseil du 1er juin dont nous vous avons fait notre compte rendu dans cette rubrique mais aussi le PV du conseil du 5 juin dont l'objet était de désigner les grands électeurs pour Cadenet qui seront appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain !

Comme à chaque fois, ce CR ne constitue en rien le PV officiel qui sera voté lors du prochain CM avant publication sur le site de la mairie mais bien le point de vue des élus du CCC.

A l'ordre du jour du conseil du 31 août...

- **L'acquisition par la commune d'une parcelle agricole boisée à la SAFER**

Ce fut pour nous l'occasion de poser la question de la gestion des forêts communales. Celles-ci sont gérées par l'ONF qui en assure l'entretien et la gestion.

A ce propos, nous avons également voté au cours de conseil municipal une **Convention du mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues de ventes de bois.**

Il s'agissait là, dans le cadres des coupes et ventes de bois municipal sous gestion de l'ONF de permettre à l'ONF d'émettre et de déposer les factures sur l'application d'état dédiée CHORUS PRO.

- **Bail à ferme sur des parcelles municipales – Quartier Les Iscles**

Le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer un bail à ferme au bénéfice de la société le MARDERIC sur 8 parcelles pour une superficie totale de 11 646 m² pour une culture fourragères et de céréales.

Si nous sommes bien sûr toujours favorables à ce que les terrains agricoles soient exploités, les élus du CCC avons interrogé une nouvelle fois M. le Maire sur le mode d'attribution de ces parcelles à cette société. Là encore, aucune communication n'a été faite auprès des agriculteurs pour proposer ces parcelles, l'attribution du bail s'est fait uniquement par le bouche à oreille entre voisins !

- **Attribution d'une subvention à l'ASA CADENET – PUYVERT 2026**

Le CM a accordé une subvention de 10 200€ à l'ASA qui est en charge de l'entretien des canaux, ce qui représente 5% du budget prévisionnel de l'ASA.

Il est important de préciser qu'une partie des eaux pluviales de la communes s'écoule dans les canaux de l'ASA.

Les élus du CCC ont fait remonter les remarques de certains usagers sur l'entretien des canaux. M. le Maire nous a annoncé qu'une rencontre avec le président de l'ASA était prévue prochainement.

- **Approbation d'un protocole d'accord transactionnel – Indemnisation des dommages matériels**

Le conseil municipal a voté un accord pour l'indemnisation d'une administrée suite à un sinistre causé par des travaux de voirie engagés par la municipalité.

Les élus du CCC se sont étonnés que l'on ne fasse pas appel aux assurances pour indemniser les victimes de dommages. La mairie craint les augmentations des coûts des assurances et préfère payer pour des sommes relativement modestes plutôt que de risquer une augmentation des cotisations. Jusqu'à ce cas, la responsabilité de la mairie n'avait jamais été engagée dans des sinistres chez des particuliers.

- **Questions diverses**

Les élus du CCC ont été les seuls à poser des questions !

- Nous nous sommes étonnés de ne pas avoir été invités lors de la visite du sénateur LR sortant, M. Jean-Baptiste Blanc, aux grands électeurs de Cadenet.
M. le Maire nous a dit que ce n'était pas lui qui invitait mais M. le sénateur. Nous en concluons qu'il n'a pas souhaité nous voir !
Toutefois, cette « non invitation » nous questionne et revêt l'apparence d'un retour d'ascenseur avant les élections sénatoriales lorsque l'on sait que l'attachée parlementaire auprès de M. BLANC avait en charge la communication de la « liste ensemble pour Cadenet ».
Nous avons expressément demandé à M. le Maire de penser à inviter les grands électeurs de la liste du CCC si d'autres candidats faisaient la démarche de venir nous rencontrer.
- Nous souhaitions ensuite connaître la réponse de la municipalité en cas de nouvelle proposition d'ouverture de classe à l'école maternelle lors de la rentrée.
Il nous a été répondu que la municipalité n'avait pas répondu par la négative à la proposition faite d'une ouverture de classe au mois de juin mais que la mairie avait rejeté la proposition d'ouverture de classe dans la salle du périscolaire ! Une contre proposition a d'ailleurs été faite le lendemain pour une ouverture dans la salle de la classe passerelle qui était vacante et à laquelle on n'avait manifestement pas pensé...
M. le Maire et Mme l'adjointe souligne également le temps extrêmement bref qui leur a été donné pour donner une réponse à l'inspection (une demi-heure). Nous en convenons : délais très court !

D'autres points à l'ordre du jour ont été votés comme

- l'émission de titre pour le remboursement de dommage sur un mobilier urbain – éclairage –
M. le Maire a eu le plaisir de nous faire savoir que le responsable a été identifié grâce aux caméras de surveillance ! Petit retour sur investissement (3126 €) sur les un peu moins de 400 000€ cumulés depuis le déploiement des caméras sur le village.
- Une modification de poste d'ATSEM
- de la convention de mise à disposition des salles municipales
- et de la mise à jour du RI du conseil municipal

Vous pourrez lire la totalité des délibérations lors de leurs publications sur le site de la mairie après le prochain conseil municipal.